

Conseil local : _____ Adresse : _____
 Nom du parent adhérent* : _____
 Prénom : _____ Code postal : _____ Commune : _____
 Nom du conjoint[e] : _____ Tél dom : _____ Tél port : _____
 Prénom : _____ Email : _____

* Bénéficiaire du reçu don aux œuvres

	Nom	Prénom	Né[e] le	Établissement	Classe
1	_____	_____	_____	_____	_____
2	_____	_____	_____	_____	_____
3	_____	_____	_____	_____	_____
4	_____	_____	_____	_____	_____

Ces informations sont nécessaires pour votre adhésion et font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la FCPE.

Adhésion [une adhésion par famille]

Cotisation annuelle modulable selon les revenus
 [Revue des Parents incluse]**

17,50 € Cotisation de base
 ou
 33,00 €

€ • Soutien à la FCPE locale
 € • Don à la FCPE 34

€ **Sous-total**

12,96 € **Abonnement**
 • Lettre La Famille et l'École

€ **Total**
 • Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces
 • Envoyez votre bulletin à la **FCPE départementale [A]**
 ou remettez-le à votre **conseil local [B]**

Vous souhaitez

- Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves
- Être candidat[e] au conseil d'école maternelle-élémentaire
- Être candidat[e] au conseil d'administration [collège, lycée, LP.]
- Être délégué[e] au conseil de classe, précisez laquelle : _____

Un reçu don aux œuvres

Si vous avez acquitté votre cotisation dans un autre conseil local FCPE, précisez lequel : _____

Étiez-vous adhérent en 2010-2011 ? : _____

* Le montant de votre adhésion donne lieu sur demande à la délivrance d'un reçu fiscal au nom de l'adhérent, qui permet une réduction d'impôt égale à 66 % de la somme versée, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

DATE et SIGNATURE

A Conseil
 Départemental FCPE
 Butte Richemont - Bât. 9
 27, rue Savornignan de Brazza
 34070 MONTPELLIER
 Tél. : 04 67 69 02 47
 E-mail : cdpe@fcpe.org
 du lundi au vendredi de 13h à 17h

B FCPE locale

Prenez contact avec la FCPE départementale [A] ou locale [B]

La cotisation est répartie en : 6 € = part nationale ; 3,35 € = Revue des Parents ; 4,75 € ou 20, 25 € = part départementale ; 3,40 € = part locale.
 Parts départementale et locale votées pas les Présidents des Conseils locaux.

N'oubliez pas de nous transmettre votre e-mail. Vous recevrez alors les informations locales, et départementales si vous en faites la demande.

La FCPE Hérault informe les parents par son site internet www.fcpe34.org et les adhérents par l'encart départemental de la Revue des Parents et une liste de diffusion (info.adhérents@fcpe34.org)



Ensemble à la FCPE Hérault pour :

- le droit à une éducation adaptée aux besoins de chacun,
- le respect des droits des jeunes,
- le droit pour les parents de participer aux décisions de l'École,
- les moyens pour une politique éducative adaptée à chaque enfant.

Des parents au service d'autres parents :

- localement : en maternelle, en élémentaire, en collège, en lycée,
- par secteurs : Béziers, Centre-Hérault, Montpellier-Lunel, Sète,
- au niveau départemental et régional,
- dans les commissions : affectation, appel, bourses, transport, handicap, etc...